

Valneva dévisse en Bourse après la résiliation d'une commande de vaccins par le Royaume-Uni

Le gouvernement britannique a résilié son contrat avec la BioTech Valneva en vue de la fourniture de 100 millions de doses de son candidat-vaccin contre le Covid-19. Un revers pour le laboratoire, qui comptait sur ce contrat pour amortir les coûts de ses recherches.

Temps de lecture : minute

13 septembre 2021

Le gouvernement britannique a "résilié" son contrat portant sur 100 millions de doses du candidat-vaccin du laboratoire franco-autrichien Valneva contre le Covid-19, une énorme désillusion pour cette startup qui misait beaucoup sur cette commande. *"Le contrat inclut une clause permettant au gouvernement britannique d'y mettre fin. Il prétend de plus que Valneva a manqué à ses obligations, ce que Valneva conteste vigoureusement"* , indique ce lundi 13 septembre le laboratoire basé près de Nantes dans un communiqué, sans donner plus de détails.

Cette décision a provoqué une conséquence directe pour l'entreprise : ce lundi 13 septembre, son titre a dégringolé de 41% à la clôture de la Bourse de Paris, à 11,64 euros.

Valneva ↓ 11.640 -8.280 (-41.57%)



Contre le Covid-19, la BioTech développe un vaccin à virus inactivé, une technologie plus classique que l'ARN messenger et qui sert notamment pour les vaccins contre la grippe chaque année. Le laboratoire avait soumis en août sa demande d'autorisation auprès des autorités de santé britanniques pour son candidat-vaccin, le VLA2001. "Valneva a travaillé sans relâche et s'est investi au maximum de ses capacités dans sa collaboration" avec le gouvernement britannique, "notamment en engageant des ressources significatives et en montrant une très forte implication afin de répondre à [ses] demandes sur des vaccins adaptés aux variants" , met en avant le laboratoire.



À lire aussi

BioTech : les pistes pour rendre la recherche française plus efficace

Le Royaume-Uni avait été le premier à soutenir Valneva en lui passant commande : d'abord pour 60 millions de doses, puis 40 millions supplémentaires, pour 2021-2022. Ce pays "*a répondu en premier, en grande partie sans doute car nous y étions déjà implantés et aussi car ils ont cru tout de suite dans notre vaccin inactivé. Ils ont été les premiers à réagir et à nous faire une proposition structurée d'aide. Ils ont pris tous les risques sur le programme*" , s'était félicité en début d'année Franck Grimaud, le directeur général de Valneva, dans un entretien à l'AFP.

Les résultats de phase III attendus fin 2021

Fin août, la BioTech avait indiqué que, sur la base des essais de phases I et II, elle espérait "*avoir un vaccin qui soit efficace de manière supérieure à 80%*". Elle rappelle ce lundi que les résultats des essais de phase III - destinés à prouver l'efficacité réelle d'un traitement avant une éventuelle

mise sur le marché - sont attendus au début du quatrième trimestre. Ces résultats *"feront partie de la soumission progressive du dossier de demande d'autorisation conditionnelle de VLA2001 auprès de l'agence de santé britannique"* . Sous réserve des résultats de phase III et de l'approbation de cette agence, *"Valneva pense qu'une autorisation initiale de mise sur le marché de VLA2001 pourrait être obtenue fin 2021"* .

Le laboratoire indique qu'il *"continue à être pleinement engagé dans le développement"* de son candidat-vaccin et qu'il *"va accroître ses efforts avec d'autres clients potentiels afin de s'assurer que son vaccin inactivé puisse être utilisé dans la lutte contre la pandémie"* . Fin août, Franck Grimaud avait affirmé que des discussions avec l'Union européenne étaient par ailleurs *"toujours en cours"* . À la même période, le titre de la startup flambait à la Bourse de Paris. Une conséquence de la demande d'autorisation qu'elle a formulée outre-Manche, qui a porté sa valorisation à des niveaux inédits : plus de 2 milliards d'euros, soit le *"quart de la valorisation des BioTech françaises"* comme le relevait sur Twitter l'analyste Sacha Pouget de Kalliste Biotech Advisors.

Au cours du premier semestre 2021, la BioTech a triplé sa perte nette, portée à 86 millions d'euros. Elle s'était expliquée en mettant en avant un recul des ventes de ses vaccins commerciaux durant la pandémie et de gros efforts d'investissements sur une série de candidats-vaccins, contre le Covid-19 mais aussi contre le chikungunya et la maladie de Lyme. En revanche, la trésorerie du groupe avait gonflé de plus de moitié au 30 juin pour atteindre 329,8 millions d'euros, un afflux d'argent notamment lié au partenariat avec le gouvernement britannique sur le vaccin contre le Covid-19 et à son introduction en Bourse à New York en mai 2021.

Maddyness avec AFP

